

## **BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2023**

### **Note de synthèse :**

Le 15 novembre 2022, le ROB vous a été présenté et reposait sur les principales prévisions engagées pour l'année 2023. Les éléments qui vont suivre constituent la présentation de la structure du projet de BP 2023.

Ce budget s'inscrit dans une dynamique de maîtrise des dépenses de la Ville de Montargis : charges à caractère général, charges de personnel, charges d'intérêt de la dette.

Ce budget sera complété en 2023 dès que les résultats du compte administratif seront connus.

Globalement, le budget s'élève à 33 595 222 € contre 34 045 869 € en 2022.

Il se décompose de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 25 334 222 € contre 24 041 764 € en 2022 (+5,37 %) ;
- Section d'investissement : 8 261 000 € contre 10 004 105 € en 2022 (- 21,1 %).

### **I La section d'investissement :**

Les principales dépenses retenues sont les suivantes :

- Travaux du club-house au stade champfleuri : 244 000 € HT ;
- Travaux du skate park : 386 000 € HT ;
- Travaux sous opération de mandat pour le port de plaisance : 5 000 000 € HT ;
- Crédits de paiement 2023 pour le projet de maîtrise d'œuvre du pôle enfance : 206 000 € ;
- Une enveloppe de dépenses imprévues pour 33 700 €.

Les dépenses financières :

- Remboursement du capital de la dette pour 2 000 000 € ;
- Versement de l'annuité 2023 à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour 220 000 € (cette somme est indicative et sera réévaluée en cours d'année pour tenir compte des acquisitions et des reventes opérées par l'EPFLI).

Les recettes d'investissement :

Les principales sources de financement sont les suivantes :

- Les dotations aux amortissements : 600 000 € ;
- Le Fonds de Compensation pour la TVA : 1 000 000 € ;
- La participation de l'AME pour les travaux du port de plaisance : 5 000 000 € ;
- Le versement de la section de fonctionnement : 705 000 € ;
- L'emprunt pour 750 000 €.

Cette optique permet de poursuivre le désendettement de la commune (750 000 € empruntés pour un remboursement de 2 000 000 € du capital de la dette) tout en garantissant une forte liquidité pour les investissements de la commune.

## II La section de fonctionnement :

Il n'est pas possible de comparer le BP 2023 avec le BP 2022 en raison du passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57. Certains chapitres ont en effet été refondus.

Les dépenses de fonctionnement se composent ainsi comme suit :

Chapitre 930	Services Généraux	4 711 625,00 €
Chapitre 931	Sécurité	1 385 320,00 €
Chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle	3 645 712,00 €
Chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	4 857 736,00 €
Chapitre 934	Santé et action sociale	3 489 655,00 €
Chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	2 684 535,00 €
Chapitre 936	Action économique	574 810,00 €
Chapitre 937	Environnement	1 141 580,00 €
Chapitre 938	Transports	878 249,00 €
Chapitre 941	Autres impôts et taxes	10 000,00 €
Chapitre 943	Dettes et autres opérations financières	650 000,00 €
Chapitre 946	Transfert entre les sections	600 000,00 €
Chapitre 953	Virement à la section d'investissement	705 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>25 334 222,00 €</b>

Les principaux facteurs d'évolution ont été évoqués lors du ROB : tension sur les dépenses des fluides, augmentation des charges du personnel en raison de l'évolution du point d'indice. La forte croissance des taux d'intérêt a également été prise en compte dans les charges financières.

Les recettes se décomposent ainsi :

Chapitre 930	Services Généraux	195 500,00 €
Chapitre 931	Sécurité	30 100,00 €
Chapitre 932	Enseignement, formation professionnelle	364 095,00 €
Chapitre 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	787 555,00 €
Chapitre 934	Santé et action sociale	1 167 604,00 €
Chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	27 500,00 €
Chapitre 936	Action économique	86 000,00 €
Chapitre 937	Environnement	- €
Chapitre 938	Transports	779 000,00 €
Chapitre 940	Impositions directes	12 255 068,00 €
Chapitre 941	Autres impôts et taxes	1 760 800,00 €
Chapitre 942	Dotations et participations	7 881 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>25 334 222,00 €</b>

Les recettes fiscales et para fiscales sont évaluées à :

73211 - Attribution de compensation	283 800,00 €
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	250 000,00 €
73111 - Impôts directs locaux	12 255 068,00 €
7336 - Droits de place	60 000,00 €
73212 - Dotation de solidarité communautaire	352 000,00 €
7368 - Taxes locales sur la publicité extérieure	40 000,00 €
7381 - Taxes additionnelles aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	450 000,00 €
73223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	290 000,00 €
7338 - Autres taxes	35 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 015 868,00 €</b>

L'évolution la plus notable concerne les impôts directs locaux qui sont mus par le coefficient d'évolution des bases fixé à 7 % dans le PLF 2023.

Le vote des taux des taxes foncières (bâti et non bâti) sera inscrit lors d'une prochaine séance du Conseil Municipale après notification des bases finales par le Trésor Public. **Il n'est pas prévu de faire évoluer le taux de ces taxes.**

Les dotations et autres participations se décomposent comme suit :

7411 - Dotation forfaitaire	4 350 000,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	390 000,00 €
74123 - Dotation de solidarité urbaine	2 560 000,00 €
74127 - Dotation nationale de péréquation	85 000,00 €
744 - FCTVA	85 000,00 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	294 000,00 €
7488 - autres dotations et participations	117 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 881 000,00 €</b>

En ce qui concerne ces recettes, les évolutions restent marginales.

Il vous est proposé, au travers de cette délibération, de valider ce projet de budget primitif 2023.

Le Budget Primitif 2023 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **33 595 222 €** se décomposant comme suit :

- ✚ 25 334 222 € pour la section de Fonctionnement
- ✚ 8 261 000 € pour la section d'Investissement